

Conseil Municipal du 20.11.2009

Procès verbal

Présents

COURBIER - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - BELLAGAMBA - GRAVEZAT -
GUILLEMET - AYMARETTI CROUZET - FRANCE - HLYWA - GARCIA -
MALACHANNE - MERLE - PERTUS - RIOS - ROUQUETTE - ROUX - SINET

Procuration :

GRAS a donné procuration à VERDELHAN

GAUFFROY a donné procuration à GARD

Excusée : - TEYSSIER-JAVEL

En préambule à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne quelques informations

- sur la livraison des logements HLM du Gascut le 1.12.2009
sur les critères d'attribution qui sont du ressort de Habitat du Gard
sur les rumeurs infondées qui ont amené plusieurs salindrois à retirer
leur demande
- sur l'usine SITA SUD qui est dans l'attente de la décision de Monsieur le
Préfet, qui a retiré son permis tacite qui était attaqué au T.A.
- sur l'arrêté du PIG qui est attaqué au T.A. par l'ADISL
- sur le plan de zonage inondation dont devra tenir compte le futur PLU,
un appel d'offres pour sa mise en œuvre va être lancé.
- la création d'un jardin de souvenir au cimetière
- le lancement du forum des associations 2010

Le procès verbal de la dernière séance est adopté après qu'il ait été précisé
que la convention avec le Centre Social indiquait bien le contrôle du Conseil
Municipal.

Mme Hlywa est élue secrétaire.

Délibérations

1 - Convention avec le Conseil Général

Convention de co-maîtrise d'ouvrage et cahier des charges annexé pour les travaux du bas de l'avenue P. Dumas (subvention de 26 116,17 €)

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention.

2 - Renouvellement du CLIC

A la demande de Monsieur le Sous Préfet, il convient de désigner 3 délégués et leurs suppléants pour faire partie du Comité local information et de concertation auprès de notre site Seveso.

Monsieur le Maire propose la désignation de :

- Michel Bellagamba (Anne Aymaretti)
- Etienne Malachanne (Chantal Guillemet)
- Daniel Verdelhan (Cécile Crouzet)

Unanimité.

3 - Antenne pour le haut débit

A la demande du Pays des Cévennes, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention autorisant l'installation d'équipements pour la transmission du haut débit sur notre château d'eau.

La délibération devra recevoir l'accord du fermier (SRDE) et exigera un seuil d'exposition inférieur à 0,6 V/m

Adopté avec 1 vote contre C. Crouzet.

4 - Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'actuelle ligne de trésorerie arrive à son terme, il convient de la renouveler pour faire face à besoins de trésorerie ponctuels (dans l'attente de recettes diverses escomptées).

Organisme : Dexia CLF

Montant maximum : 600 000 €

Durée : 12 mois

Commission : 0,10 %

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit

1 abstention : C. Crouzet

5 - Exonération taxe foncier bâti pour travaux d'économie d'énergie

Délibération reportée à un prochain conseil.

6 - Indemnité receveur Municipal

Pour services rendus, au taux maximum.

Unanimité.

7 – Renouvellement contrat avec la SCPA (Vallérargues)

Pour capture d'animaux éventuellement dangereux.

Le contrat actuel inspirant le 30.12.09

Coût : 0,745 € par habitant

Unanimité.

8 – Autorisation de défendre au Tribunal Administratif avec recours à un avocat

Le titulaire d'un permis de construire se l'étant vu par la suite retiré demande au tribunal qu'il lui soit accordé des indemnités en réparation du préjudice subi.

Le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de défendre et d'avoir recours à un avocat.

Adopté - 1 voix contre : C. Crouzet.

9 – Réforme des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal se prononce contre ce projet et demande une réforme de la décentralisation favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire.

Adopté - 1 voix contre : C. Crouzet

10 – Projet de suppression de la taxe professionnelle

Le Conseil Municipal reconnaît que la T.P. était bien souvent contre productive et mal répartie mais il se déclare contre la suppression telle que proposée par le gouvernement.

Le Conseil Municipal demande que soit plutôt mise en œuvre une réforme globale des finances locales qui permette aux collectivités locales de proposer et d'assurer à leur niveau un service public efficace au service de nos concitoyens.

Unanimité.